

4 : BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENCE

Baccalauréat délivré par une Académie française : Année : série : mention :

Autre diplôme, précisez : Année : Diplôme :

Titre étranger, précisez : Année :

Diplôme :

Nom et type (Lycée, Université, Autre) de l'établissement de préparation :

Département ou pays de l'établissement de préparation :

5 : ADRESSE FIXE (éventuellement celle des parents)

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : N° téléphone : / / / /

Téléphone (portable de l'étudiant) : / / / /

Courriel de l'étudiant (obligatoire) @

6 : ADRESSE POUR L'ANNEE EN COURS (2018 – 2019) (à compléter uniquement si différente de l'adresse fixe)

TYPE D'HEBERGEMENT : Résidence universitaire Foyer agréé Logement HLM – CROUS Domicile parental
 Logement personnel (hors chambre étudiant) Chambre d'étudiant (chez l'habitant) Autre mode d'hébergement

Adresse :

Code postal : VILLE : Pays :

7 : STATUT D'INSCRIPTION

STATUT : Étudiant Apprenti (**fournir obligatoirement la copie du contrat d'apprentissage**)

8 : CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (Reportez-vous à la liste des CSP en annexe page 5)

♦ Exercez-vous une activité professionnelle ? Oui Non

♦ **Si oui**, précisez la nature de cet emploi : et le code CSP

--	--

- Profession du chef de famille : et le code CSP

--	--

(père, mère, conjoint ou tuteur légal)

- Profession de l'autre parent : et le code CSP

--	--

(père, mère, conjoint ou tuteur légal)

10 : SITUATION SOCIALE ET BOURSE

♦ Situation Sociale / Nature de l'Aide Financière :

- Non boursier
- Boursier sur critères sociaux 2018 – 2019 *Présentez votre notification conditionnelle 2018/2019* (à retrouver sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> rubrique suivi DSE)
- Autre bourse, précisez :

11 : CURSUS ANTERIEUR (uniquement pour les bacheliers d'une session antérieure à 2018)

♦ Dernier établissement fréquenté :

Nom Etablissement :Année :/.....

Ville..... Code postal :

- Lycée CPGE ou préparation intégrée École de commerce, gestion, comptabilité BTS École d'ingénieur
- Université École d'architecture Enseignement form. Paramédicales, sociale Etablissement privé d'enseignement supérieur Etablissement Etranger enseignement supérieur Autre école ou cursus

♦ **Situation année précédente (2017-2018) :**
(exemple : université, lycée, école d'ingénieur, CPGE ou autres, à préciser)

♦ **Dernier diplôme obtenu :** Année :/.....

12 : Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) :

Connectez-vous sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr> puis laissez-vous guider.

**TOUS les étudiants, doivent réaliser la démarche, ET
fournir une attestation d'acquittement ou d'exonération de la CVEC
(Renseigner obligatoirement ci-dessous le code obtenu.)
Aucune inscription ne pourra se faire sans ce code.**

Code CVEC (12 caractères) figurant sur l'attestation d'acquittement ou d'exonération :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)

déclare sur l'honneur que les renseignements portés sur l'ensemble de ce dossier sont exacts et complets.

Date : / 2018

Signature de l'étudiant (e) :

PROCURATION

Je soussigné(e)autorise

.....
à procéder à mon inscription administrative à l'Université Paris Nanterre pour l'année 2018-2019.

Date : /2018

Signature de l'étudiant (e) :

Votre représentant (e) devra se munir de cette fiche d'information vérifiée, complétée, datée et signée par vos soins. Il ou elle devra également se munir de sa pièce d'identité ainsi que de tous les documents nécessaires à votre inscription.

Les réponses à l'ensemble des questions du formulaire sont obligatoires dès lors que votre situation correspond aux renseignements demandés. En l'absence de renseignement de votre part, l'Université ne pourra pas prendre en charge votre demande d'inscription. Les informations recueillies par l'Université font l'objet de traitements informatiques destinés à assurer la gestion et le pilotage administratif et pédagogique des étudiants, à effectuer des statistiques et des mesures sur la répartition des personnes inscrites dont le résultat est rendu public, notamment en vue d'une réutilisation dans le cadre de l'ouverture des données publiques (ou « Open Data »), à mener des enquêtes notamment sur l'insertion et les conditions de vie des inscrits, à mettre à la disposition de la communauté universitaire des espaces numériques de travail (ENT) permettant d'accéder à divers services numériques dédiés notamment à la vie étudiante et à l'insertion professionnelle, à constituer des annuaires d'étudiants et de diplômés, à permettre la remontée d'informations vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur à des fins de statistiques et de répartition des moyens, et à organiser les élections statutaires au sein de l'Université.

L'Université peut également vous contacter par tout moyen pour diffuser des informations concernant des mesures exceptionnelles (notamment fermeture exceptionnelle du campus) ou pour diffuser des informations pouvant porter sur l'existence d'événements ou d'enquêtes organisés par l'Université ou par des tiers et dont la participation des étudiants est libre.

Sont destinataires des données les agents habilités de l'Université et de l'administration centrale, les agents habilités des organismes de sécurité sociale et des mutuelles étudiantes. Sont également destinataires des données les candidats aux élections universitaires communiquant leur programme pendant la durée des campagnes électorales, les partenaires publics - tel que le CROUS - ainsi que les partenaires privés dans le cadre des finalités définies ci-avant.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Vous bénéficiez également d'un droit d'opposition à certains traitements de données énumérés ci-avant. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser un courrier postal au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de l'Université en précisant vos coordonnées de contact : Université Paris Nanterre, Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre.

ANNEXE

LISTE DES CATEGORIES SOCIO – PROFESSIONNELLES

- 10 AGRICULTEURS EXPLOITANTS
- 21 ARTISANS
- 22 COMMERÇANTS ET ASSIMILES
- 23 CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES OU PLUS
- 31 PROFESSIONS LIBERALES
- 33 CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE
- 34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES
- 35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES
- 37 CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISE
- 38 INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE
- 42 INSTITUTEURS ET ASSIMILES
- 43 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL
- 44 CLERGE, RELIGIEUX
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES
- 47 TECHNICIENS
- 48 CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 POLICIERS ET MILITAIRES
- 54 EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE
- 55 EMPLOYES DE COMMERCE
- 56 PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS
- 61 OUVRIERS QUALIFIES
- 66 OUVRIERS NON QUALIFIES
- 69 OUVRIERS AGRICOLES
- 71 RETRAITES ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS
- 72 RETRAITES ANCIENS ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE
- 73 RETRAITES ANCIENS CADRES ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES
- 76 RETRAITES ANCIENS EMPLOYES ET OUVRIERS
- 81 CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
- 82 AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
- 99 NON RENSEIGNE (INCONNU OU SANS OBJET)

Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.

Le tableau ci-dessous précise les PCS dans lesquelles doivent être codées certaines professions :

Profession	PCS
Médecin hospitalier	34 Professeurs, professions scientifiques
Interne des hôpitaux	34 Professeurs, professions scientifiques
Maître auxiliaire	42 Instituteurs et assimilés
Maître d'internat et surveillant d'externat (MISE)	42 Instituteurs et assimilés
Aide éducateur	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
Conseiller d'éducation	42 Instituteurs et assimilés
Officier et élève officier des armées	33 Cadres de la fonction publique